



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024  
Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)  
43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)

43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil de Gestion de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA),

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 juin 2025

KPMG SA

Guy Cohen

Associé

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	830 388	830 388		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	14 391	3 312	11 079	13 135
Constructions	78 403	67 030	11 373	13 378
Installations techniques, matériel et outillages industriels	937 309	913 653	23 656	212 429
Autres immobilisations corporelles	321 818	133 096	188 722	193 439
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	73 200 000		73 200 000	73 200 275
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 328		10 328	6 648
<b>TOTAL I</b>	<b>75 392 638</b>	<b>1 947 479</b>	<b>73 445 159</b>	<b>73 639 304</b>
Comptes de liaison <b>II</b>				
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				28 691
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	449 840		449 840	1 611 089
Valeurs mobilières de placement	12 823 719		12 823 719	12 320 809
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	55 148 655		55 148 655	47 786 640
Charges constatées d'avance	204 937		204 937	79 472
<b>TOTAL III</b>	<b>68 627 152</b>		<b>68 627 152</b>	<b>61 826 701</b>
Frais d'émission des emprunts <b>IV</b>				
Primes de remboursement des obligations <b>V</b>				
Écarts de conversion actif <b>VI</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>144 019 789</b>	<b>1 947 479</b>	<b>142 072 310</b>	<b>135 466 006</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	1 024 687	1 024 687
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	14 821 780	13 384 925
Autres réserves		
Report à nouveau	37 626 754	31 879 335
Excédent ou déficit de l'exercice	4 775 394	7 184 275
<b>Situation nette</b>	<b>58 248 615</b>	<b>53 473 222</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	61 586 857	61 777 854
Provisions règlementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>119 835 473</b>	<b>115 251 076</b>
Comptes de liaison	II	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL III</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 394 850	7 382 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 043 213	11 189 903
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 795 450	1 602 330
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 324	1 463
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		39 094
<b>TOTAL V</b>	<b>22 236 838</b>	<b>20 214 930</b>
Écarts de conversion passif	VI	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>142 072 310</b>	<b>135 466 006</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		12 225
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	37 161 264	36 913 450
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	191 857	89 657
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	604 441	767 166
<b>TOTAL I</b>	<b>37 957 562</b>	<b>37 782 499</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	10 480 557	9 614 869
Aides financières	18 081 567	16 010 382
Impôts, taxes et versements assimilés	514 068	491 578
Salaires et traitements	3 528 336	3 260 406
Charges sociales	1 759 369	1 539 209
Dotations aux amortissements et dépréciations	251 818	540 986
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 742	15 293
<b>TOTAL II</b>	<b>34 618 456</b>	<b>31 472 722</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>3 339 106</b>	<b>6 309 777</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 890 603	1 394 006
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 890 603</b>	<b>1 394 006</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 890 603</b>	<b>1 394 006</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>5 229 709</b>	<b>7 703 784</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		184 948
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>		<b>184 948</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>-184 948</b>
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	454 315	334 561
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>39 848 165</b>	<b>39 176 505</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>35 072 771</b>	<b>31 992 231</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>4 775 394</b>	<b>7 184 275</b>

<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE

## Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 142 072 310 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 4 775 394 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Faits caractéristiques

Néant

### Informations générales

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (A.N.F.A.), association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été fondée d'un commun accord entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales représentatives des services de l'automobile.

Le siège social de l'A.N.F.A. est situé au 43 bis, route de Vaugirard, 92190 MEUDON.

L'A.N.F.A. est chargée par la commission paritaire nationale, en lien avec le Conseil des métiers des services de l'automobile de l'OPCO MOBILITES, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile (ci-nommée après "la Branche") dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile (CCNSA).

Les missions de l'A.N.F.A. sont les suivantes :

- Animer l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ de la Branche) et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de la Branche,
- Participer à la mise à jour du répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la commission paritaire nationale et ainsi mettre à jour le répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) Pilotes et Associés,
- Assurer la promotion des métiers,
- Assurer la gestion de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE.

Pour l'exercice de ces missions, l'A.N.F.A. est bénéficiaire de la taxe fiscale visée à l'article 1609 sexvicies du Code Général des Impôts (CGI).

### Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ( prix d'achat, frais d'accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

### **Amortissements**

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisation.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans,
- Installations et aménagements : 3 à 10 ans,
- Matériel de transport : 1 à 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Mobilier de bureau : 7 à 10 ans,

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

### **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital).

Les provisions pour dépréciation de participation sont normalement calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de la Bourse, les perspectives d'évolution de la filiale.

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de la S.C.I DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, dont l'A.N.F.A détient 87,61%, pour 73 200 K€.

Ces titres de participation ne sont pas dépréciés.

A la fin de l'année 2024, les fonds propres de cette S.C.I sont de 92 482 K€.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provision pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

## Note sur le compte de résultat

### Produits

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet.

Leurs origines sont multiples :

#### - **Taxe fiscale (36 245 K€)**

L'A.N.F.A. continue de percevoir la taxe fiscale de la branche des services de l'automobile qui lui est reversée par le Trésor Public.

Ce produit apparaît sur la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" du compte de résultat.

#### - **Subventions (916 K€)**

L'A.N.F.A. perçoit des subventions en lien avec ses activités. Ce poste contient notamment :

Le solde du programme d'investissement d'avenir (PIA) représente 110 K€ de produits au titre de l'exercice 2024.

Un programme d'investissement d'avenir (PIA), Définum, représente également 231 K€ de produits au titre de l'exercice 2024.

Pour finir, une subvention liée à un partenariat avec l'OPCO MOBILITES a généré 500 K€ de produits.

#### - **Quote-part de subventions d'investissement rapportée au résultat (191 K€)**

La quote-part d'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisée en autres produits d'exploitation.

#### - **Produits financiers (1 891 K€)**

Plusieurs revenus de placements financiers sont constatés par l'A.N.F.A. dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie.

Les comptes à terme (CAT) ont généré 1 891 K€ des produits financiers de l'exercice (CAT de la SOCIETE GENERALE).

#### - **Produits divers de gestion courante (413 K€)**

La facturation des prestations de l'A.N.F.A. envers la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, représentant 413 K€ pour 2024, est comptabilisée dans ce compte.

### Charges de fonctionnement

Les produits perçus permettent d'engager des dépenses dans l'intérêt de la branche des services de l'automobile, conformément à l'objet de la taxe fiscale.

Ces dépenses bénéficient directement à des établissements de formation initiale, sous forme de subventions d'investissement.

Ces dépenses sont présentées sur la ligne "Aides financières" du compte de résultat.

Les autres dépenses concernent les dépenses de communication qui sont menées pour promouvoir les métiers de la Branche, les autres coûts directs engagés dans le cadre des missions de l'A.N.F.A., les frais généraux et la gestion de l'entité.

### **Engagements de départ à la retraite**

L'A.N.F.A effectue des versements auprès de l'organisme IRP AUTO pour les salariés afin de constituer un fonds de retraite destiné à couvrir l'engagement de l'association vis-à-vis des salariés.

Les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par cet organisme lorsqu'elles ne dépassent pas individuellement 33 K€. Dans ce cas précis, le complément d'indemnisation est à la charge de l'A.N.F.A.

L'engagement hors bilan à la fin de l'année 2024 n'a pas été calculé, étant jugé non significatif.

**Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Au cours de l'exercice 2024, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 48 K€ :

Contrôle légal des comptes : 36 K€

Services autres que la certification des comptes : 12 K€

**Informations relatives aux rémunérations**

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) n'est pas communiqué car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

## Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	830 388		
<b>TOTAL</b>	<b>830 388</b>		
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14 391 78 403 2 340 586 270 138		2 587 51 680
<b>TOTAL</b>	<b>2 703 518</b>		<b>54 267</b>
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	73 200 275 6 648		3 980
<b>TOTAL</b>	<b>73 206 923</b>		<b>3 980</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>76 740 829</b>		<b>58 247</b>

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			830 388	
<b>TOTAL</b>			<b>830 388</b>	
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencts et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencts et aménagt. divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés		1 405 864	14 391 78 403 937 309 321 818	
<b>TOTAL</b>		<b>1 405 863</b>	<b>1 351 922</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		275 300	73 200 000 10 328	
<b>TOTAL</b>		<b>575</b>	<b>73 210 328</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 406 438</b>	<b>75 392 638</b>	

## Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	830 388			830 388
<b>TOTAL</b>	<b>830 388</b>			<b>830 388</b>
Terrains	1 256	2 056		3 312
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	65 025	2 005		67 030
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 128 157	191 360	1 405 864	913 653
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 699	56 397		133 096
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>2 271 137</b>	<b>251 818</b>	<b>1 405 864</b>	<b>1 117 091</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 101 525</b>	<b>251 818</b>	<b>1 405 864</b>	<b>1 947 479</b>

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acq. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>DOTATIONS NON VENTILÉES</b>			<b>REPRISES NON VENTILÉES</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

## Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 328		10 328
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	3 029	3 029	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	446 811	446 811	
Charges constatées d'avance	204 937	204 937	
<b>TOTAL</b>	<b>665 106</b>	<b>654 778</b>	<b>10 328</b>

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	7 394 850	7 394 850		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 043 213	13 043 213		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	730 893	730 893		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	579 342	579 342		
Impôts sur les bénéfices	454 315	454 315		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	30 901	30 901		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	3 324	3 324		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>22 236 838</b>	<b>22 236 838</b>		

## Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 127 202	4 433 358
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 053 828	982 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>6 181 030</b>	<b>5 415 798</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	446 811	1 586 262
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 397 276	1 061 739
<b>TOTAL</b>	<b>1 844 087</b>	<b>2 648 001</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Produits :	- D'exploitation		39 094
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>			<b>39 094</b>

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Charges :	- D'exploitation	204 937	79 472
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>		<b>204 937</b>	<b>79 472</b>

## Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 024 687				1 024 687
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	13 384 925		1 436 855		14 821 780
Report à nouveau	31 879 335		5 747 420		37 626 754
Excédent ou déficit de l'exercice	7 184 275		4 775 394	7 184 275	4 775 394
<b>Situation nette</b>	<b>53 473 222</b>		<b>11 959 669</b>	<b>7 184 275</b>	<b>58 248 615</b>
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	61 777 854			190 997	61 586 857
Provisions règlementées					
<b>TOTAL</b>	<b>115 251 076</b>		<b>11 959 669</b>	<b>7 375 272</b>	<b>119 835 473</b>

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la dotation initiale aux fonds associatifs.

Ils sont inscrits au passif du bilan et représentent 1 024 687€.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	61	
Agents de maîtrise et techniciens	15	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	

## Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations</b>										
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b>										
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
SCI DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE	83 550 000	-10 095 888	87.61	73 200 000	73 200 000			9 689 727	-126 358	
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.</b>										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										
2. Participations non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										

## Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Indemnités de départ en retraite	
Emprunts (intérêts restant à courir)	
Crédit-bail : - Mobilier	
- Immobilier	
Autres engagements	
<b>TOTAL</b>	

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
<b>TOTAL</b>	